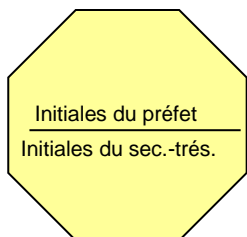


Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec)
LE MERCREDI 21 JUIN 2017, À 19 H sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury
Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
Serge Fontaine, maire de Racine
Marc-André Martel, maire de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Steeve Mathieu, représentant de Stoke
Claude Mercier, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Invités :

Danièle Tremblay, adjointe administrative
Caroline Falcão, agente aux communications
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Julie Poulin, coordonnatrice régionale des cours d'eau
Maxime Turcotte, responsable du réseau cyclable de la MRC
Laurence Rozlonkowski, directrice du SDRL
Daniel Braün, commissaire au financement et au développement
Mathieu Labrie, agent de développement touristique et culturel
Catherine Beaucage, agente de migration Place aux jeunes
Citoyens (4)

Absence motivée :

1. Mot de bienvenue par le préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;

IL Y A QUORUM.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet

Initiales du sec.-trés.

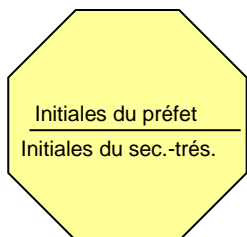
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 21 juin 2017 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 mai 2017 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
8. Correspondance
 - 8.1. Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 18 mai 2017 au 12 juin 2017 (doc.);
 - 8.1.1. Correspondance FQM – Résolution municipale pour accélérer l'adoption du projet de loi n° 122;
 - 8.2. Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 13 juin 2017 au 21 juin 2017;
 - 8.3. Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. SDRL du Val-Saint-François
 - 9.1. Formation d'un comité agroalimentaire de la MRC (doc.);
 - 9.2. Présentation du rapport d'activité 2016-2017 Place aux Jeunes (doc.);
 - 9.3. Résolution autorisant la signature des conventions de subvention 2017-2018 et 2018-2019 pour le projet Place aux Jeunes (doc.);
 - 9.4. Approbation des dossiers du comité d'investissement commun;
 - 9.5. Résolution autorisant le transfert d'un montant de 25 000 \$ du Fonds développement des entreprises d'économie sociale (FDEES) au Fonds Jeunes promoteurs (FJP) (doc.);
 - 9.6. Approbation des dossiers « Projets structurants » du Fonds de développement du territoire (FDT) (doc.);
 - 9.7. Lancement du Fonds de développement de l'offre touristique (FDOT - Ministère du Tourisme et TCE);
 - 9.8. Embauche de trois conseillers en accueil touristique;
 - 9.9. Présentation du rapport d'activité du mois de mai du SDRL;
 - 9.10. Présentation du Plan stratégique 2017-2020 (doc.);
10. Aménagement

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



- 10.1. Octroi du contrat d'entrepreneur pour les travaux d'enlèvement de sédiments dans le cours d'eau Lebrun dans la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, le cas échéant;
- 10.2. Recommandation du Conseil de la MRC pour le dossier CPTAQ numéro 415161 concernant le démantèlement d'une ligne de distribution d'électricité à Melbourne (doc.);
- 10.3. Suivi - Présentation de la démarche pour l'identification des territoires incompatibles avec les activités minières sur le territoire;
- 10.4. Suivi – Réseau cyclable la Cantonnière
 - 10.4.1. Travaux - Sentier de la Vallée - Cleveland;
 - 10.4.2. Travaux d'urgence - Sentier de l'Ardoise - Lawrenceville et Bonsecours (doc.);
 - 10.4.3. Quadra Environnement - Berce du Caucase;
11. Évaluation
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel du mois de mai 2017 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
12. Plan de gestion des matières résiduelles
 - 12.1. Adoption du Rapport de suivi du PGMR – Année 2016 (doc.);
 - 12.2. Suivi des mesures de PGMR;
13. Rapport des comités;
14. Cour municipale;
15. Suivi des dossiers
 - 15.1. Résolution attribuant le mandat pour l'image de la MRC;
16. Divers
 - 16.1. Résolution adoptant le plan d'action et le rapport annuel pour 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts (ci-après PADF (doc.);
 - 16.2. Résolution adoptant les résultats financiers du PADF pour 2015-2016 (doc.);
 - 16.3. Résolution adoptant le plan d'action et le rapport annuel pour 2016-2017 du PADF (doc.);
 - 16.4. Résolution adoptant les résultats financiers du PADF pour 2016-2017 (doc.);
 - 16.5. Nomination d'un auditeur pour l'exercice financier 2017;
 - 16.6. Adoption du Rapport d'activités du FDT 2016-2017 (doc.);
 - 16.7. Adoption des priorités d'intervention du FDT 2017-2018 (doc.);
 - 16.8. Suivi sur le Fonds d'appui au rayonnement des régions;
 - 16.9. Dépôt du rapport des représentations du préfet;
17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
18. Levée de la séance.

CA-17-06-01

Résolution :

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

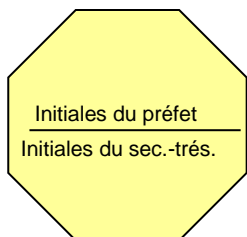
Monsieur Richard Arsenault, citoyen de Richmond, demande si la MRC a bien reçu la résolution de la Ville de Richmond concernant le projet-pilote intermunicipale de dépôt volontaire du verre. Madame la directrice confirme que la résolution est inscrite au rapport de la correspondance. Il demande aussi s'il serait préférable de mettre le verre aux déchets au lieu de le mettre au recyclage étant donné que celui-ci se retrouve dans les sites d'enfouissement. Monsieur Martel explique que le verre concassé est plutôt utilisé comme matériel de recouvrement sur les cellules d'enfouissement, au lieu du sable. Il est également utilisé sur les chemins d'accès sur les sites d'enfouissement. Monsieur Martel indique que Récup-Estrie suit ce dossier et fait état des développements dans ce dossier.

Monsieur Jean-Claude Thibault, du comité de citoyen Opération Verre-Vert, explique que lors de l'assemblée du comité de citoyen du 24 mai dernier, deux représentants de Recyc-Québec étaient présents et ceux-ci appuyaient le projet de recyclage du verre. Dans une correspondance de Recyc-Québec, il est mentionné que Recyc-Québec étudiera plus en profondeur la faisabilité d'un projet de récupération pour le verre. Cette correspondance de Recyc-Québec, qui est un appui moral au projet citoyen du comité Opération Verre-Vert, a été transmise à la MRC.

Dû à des circonstances exceptionnelles, la séance est interrompue à 19 h 07.

Levée de la séance à 19 h 45. La séance est ajournée au mercredi 28 juin prochain à 19 h.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Reprise de la séance régulière du 21 juin 2017 du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **TENUE CE MERCREDI 28 JUIN 2017, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Michel Thibault, représentant de Kingsbury
Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
Serge Fontaine, maire de Racine
Marc-André Martel, maire de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Claude Mercier, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Invités :

Danièle Tremblay, adjointe administrative
Caroline Falcão, agente aux communications
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Julie Poulin, coordonnatrice régionale des cours d'eau
Maxime Turcotte, responsable du réseau cyclable de la MRC
Cathy Patoine, coordonnatrice de l'Escouade verte
Laurence Rozlonkowski, directrice du SDRL
Daniel Braün, commissaire au financement et au développement
Mathieu Labrie, agent de développement touristique et culturel
Mélissa Nadeau, agente de développement agroalimentaire
Citoyens (3)

Absences motivées :

Pierre-Luc Gagnon, Kingsbury
Steeves Mathieu, Stoke

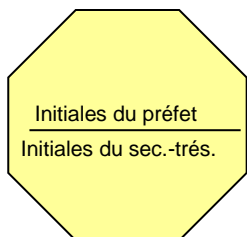
1. Mot de bienvenue par le préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François. Il souhaite aussi la bienvenue à monsieur Michel Thibault qui remplace monsieur Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury.

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;

IL Y A QUORUM.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Mention spéciale du préfet, monsieur Luc Cayer, à monsieur Mathieu Labrie, agent de développement touristique et culturel ainsi qu'à monsieur Laurier Busque pour leur professionnalisme lors de leur intervention en secourisme à la séance du conseil du 21 juin dernier.

Période de questions ayant débuté le 21 juin dernier (suite)

Monsieur Laurier Busque demande si la MRC donnera suite à la correspondance reçue de Recyc-Québec concernant une étude de faisabilité pour un projet de récupération du verre. Plusieurs discussions s'ensuivent concernant ce sujet. Il est suggéré que la MRC s'informe auprès de Recyc-Québec pour vérifier s'ils sont prêts à faire une étude de faisabilité pour un projet de récupération du verre et s'il y aura des coûts à défrayer par la MRC pour cette étude.

Demande d'information à Recyc-Québec - Étude de faisabilité pour un projet de récupération du verre et sur les coûts à défrayer par la MRC pour cette étude de faisabilité

CA-17-06-02

Résolution :

ATTENDU QUE Recyc-Québec a transmis à la MRC du Val-Saint-François une lettre par laquelle Recyc-Québec donne un appui moral au projet du comité « Opération Verre-Vert » pour un projet de récupération du verre;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC accuse réception de la lettre et demande à s'informer auprès de Recyc-Québec sur cet appui moral afin d'obtenir plus de détails sur la faisabilité d'un projet de récupération du verre;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC doit aussi s'informer auprès de Recyc-Québec à savoir si la MRC aura des coûts à défrayer pour cette étude;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par monsieur Serge Fontaine et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François prenne contact avec les représentants de Recyc-Québec pour faire les vérifications sur une étude de faisabilité pour un projet de récupération du verre et les coûts que la MRC aura à défrayer pour une telle étude.

Proposition adoptée.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 mai 2017 (doc.);

CA-17-06-03

Résolution :

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 17 mai 2017 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée.

7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;

8. Correspondance;

8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 18 mai 2017 au 12 juin 2017 (doc.);

8.1.1 Correspondance 2.1.7 – FQM – Résolution municipale pour accélérer l'adoption du projet de loi n° 122;

Ce point est retiré étant donné que le projet de loi n° 122 a déjà été adopté.

8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 13 juin 2017 au 21 juin 2017 (doc.);

Lettre 1.6 – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

La MRC a reçu un accusé de réception de notre résolution concernant les lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et restriction concernant l'utilisation de sacs compostables.

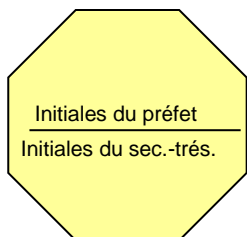
Lettre 4.1 Ville de Richmond – Projet-pilote intermunicipale de dépôt volontaire du verre

La MRC a reçu une résolution de la Ville de Richmond concernant un projet-pilote intermunicipale de dépôt volontaire du verre.

Lettre 4.2.1 - Municipalité d'Ulverton – Demande au MTQ de réduire la limite de vitesse à l'entrée sud du village

Ce sujet a été traité au comité de sécurité publique et la Sûreté du Québec doit faire des vérifications.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Lettre 4.2.2 – Municipalité d’Ulverton – Appui à la municipalité d’Ulverton dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports de revoir sa décision concernant les dépenses liées à l’entretien d’hiver de la reddition de compte du PAERRL

CA-17-06-04

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu de la municipalité d’Ulverton, une demande d’appui concernant le Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local (dépenses pour l’entretien hivernal);

ATTENDU QUE le Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d’une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local des municipalités;

ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveau 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993;

ATTENDU QUE les compensations distribuées aux municipalités visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 transférées ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont les dépenses de fonctionnement et les dépenses d’investissement dont l’usage est destiné de façon prépondérante à l’entretien des routes;

ATTENDU QUE depuis 2016, toute dépense liée à l’entretien d’hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n’est plus admissible au PAERRL;

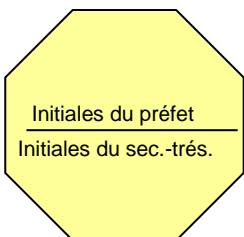
ATTENDU QUE le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s’acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d’entretien estival et hivernal des routes locales de niveau 1 et 2;

ATTENDU QUE les dépenses liées à l’entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu’elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d’investissement du PAERRL;

Il est proposé par monsieur Louis Coutu, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François appuie la municipalité d’Ulverton dans sa demande au ministère des Transports, de la

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Mobilité durable et de l'Électrification des transports de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de compte du PAERRL;

QUE cette résolution soit transmise à Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la députée, Karine Vallières.

Proposition adoptée.

Lettre 5.13.1 – Recyc-Québec – Candidature de la MRC « Niveau 1 au Programme ICI ON RECYCLE! » a été acceptée

La candidature de la MRC a été acceptée par Recyc-Québec pour le Niveau 1 du Programme ICI ON RECYCLE!

8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;

CA-17-06-05

Résolution :

ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 13 juin 2017 jusqu'au 21 juin 2017 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 13 juin 2017 jusqu'au 21 juin 2017, inclusivement, et les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce Conseil.

Proposition adoptée.

9. SDRL du Val-Saint-François;

9.1 Formation d'un comité agroalimentaire de la MRC (doc.);

CA-17-06-06

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François, selon l'action #5 de la mise en œuvre du PDZA, doit mettre en place des initiatives pour favoriser les synergies et le maillage entre entreprises pour accroître les activités, les partenariats d'affaires et de réduire les coûts de production;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

ATTENDU QU' un comité agroalimentaire doit être formé pour favoriser le développement agroalimentaire du Val-Saint-François en se déployant sur le territoire et en favorisant une meilleure concertation avec les intervenants du milieu et les promoteurs;

ATTENDU QUE les objectifs du comité agroalimentaire sont :

- de développer et soutenir les initiatives de projets agroalimentaires structurants au niveau local que régional;
- d'identifier, qualifier et promouvoir les opportunités et les projets de développement agroalimentaire intégrés (production, transformation, distribution, mise en valeur et promotion);

Il est proposé par monsieur Claude Sylvain, appuyé par monsieur Claude Mercier et résolu,

QUE le comité agroalimentaire de la MRC du Val-Saint-François soit formé de 12 personnes maximum, soit :

- 2 représentants élus du milieu municipal;
- 1 représentant du MAPAQ;
- 1 représentant du CRAAQ;
- 1 représentant du secteur de la production;
- 2 représentants du secteur de la transformation;
- 1 représentant du secteur de la distribution;
- 1 représentant du secteur de la mise en valeur;
- la directrice générale de la MRC;
- la directrice du SDRL;
- l'agente de développement agroalimentaire et de quatre autres représentants.

Proposition adoptée.

9.2 Présentation du rapport d'activités 2016-2017 Place aux Jeunes;

Ce point est reporté au Conseil du mois d'août prochain.

9.3 Résolution autorisant la signature des conventions de subvention 2017-2018 et 2018-2019 pour le projet Place aux Jeunes (doc.);

CA-17-06-07

Résolution :

ATTENDU QUE le 11 mai dernier, le Premier ministre a confirmé l'octroi d'une aide financière de 90 000 \$ pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019 pour le « Projet Place aux Jeunes »;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a pris connaissance de la

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Convention de subvention 2017-2019 pour le projet
Place aux Jeunes;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a pris connaissance du Cahier de charges « Projet Place aux Jeunes » 2017-2019;

Il est proposé par monsieur Serge Fontaine, appuyé par monsieur Jean-Luc Beauchemin et résolu,

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer la Convention de la subvention du projet Place aux jeunes pour l'exercice financier du 11 avril 2017 au 31 mars 2019;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le Cahier de charges « Projet Place aux Jeunes » 2017-2019.

Proposition adoptée.

9.4 Approbation des dossiers du comité d'investissement commun;

Dossier : 2017-06-1 - Comité d'investissement commun

CA-17-06-08

Résolution :

ATTENDU QU' une recommandation du Comité d'investissement commun (CIC) recommande l'acceptation de l'offre du promoteur pour le paiement final de son prêt et une radiation du solde du prêt dans le dossier FS09-02;

Il est proposé par monsieur Patrice Desmarais, appuyé par monsieur Herman Herbers et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François accepte l'offre des promoteurs de rembourser 15 000 \$ (1 000 \$ comptant pour rembourser les frais d'avocat et 1 000 \$ comptant et 13 000 \$ remboursable sur une période de 36 mois pour rembourser le prêt) comme paiement final de leur prêt avec le Fonds locaux et la radiation du solde de leur prêt, soit 45 740,72 \$, dans le dossier FS09-02;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer tout document relatif à cette entente.

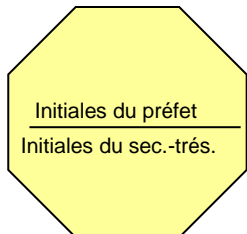
Proposition adoptée.

9.5 Résolution autorisant le transfert d'un montant de 25 000 \$ du Fonds développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) au Fonds Jeunes promoteurs (FJP) (doc.);

CA-17-06-09

Résolution :

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



ATTENDU QUE selon les projections faites des fonds, le Fonds jeunes promoteurs (FJP) sera déficitaire d'ici le 31 décembre 2017 si les tendances se maintiennent;

ATTENDU QUE le Fonds de développement des entreprises de l'économie sociale (FDEÉS) prévoit une balance de liquidités d'environ 55 000 \$ à la même date;

ATTENDU QUE le comité exécutif recommande le transfert d'un montant de 25 000 \$ du FDEÉS au FJP pour permettre aux deux fonds de terminer l'année;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François autorise le transfert d'un montant de 25 000 \$ du Fonds de développement des entreprises de l'économie sociale (FDEÉS) au Fonds Jeunes promoteurs (FJP).

Proposition adoptée.

9.6 Approbation des dossiers « Projets structurants » du Fonds de développement du territoire (FDT) (doc.);

Projet : Marché public de Valcourt, Promoteur : Valcourt 2030

CA-17-06-10

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le promoteur « Valcourt 2030 » présente le projet « Marché public de Valcourt »;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Marché public de Valcourt »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 3 850 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Valcourt 2030 », pour le projet « Marché public de Valcourt », un montant de 3 850 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cent pour cent (100 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 3 850 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

**Projet : Développement du réseau pédestre dans les monts Stoke,
Promoteur : Sentiers de l'Estrie**

CA-17-06-11

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le promoteur « Sentiers de l'Estrie » présente le projet « Développement du réseau pédestre dans les monts Stoke »;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Développement du réseau pédestre dans les monts Stoke »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 35 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, ainsi que du Fonds réservé de

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

la Municipalité de Stoke des enveloppes du Fonds de développement des territoires de 2016-2017 et de **2017-2018, soit :**

- 20 000 \$ pour le Fonds de développement des territoires 2017-2018;
- 7 500 \$ du Fonds réservé pour 2016-2017;
- 7 500 \$ du Fonds réservé pour 2017-2018;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Sentiers de l'Estrie », pour le projet « Développement du réseau pédestre dans les monts Stoke », le montant de 20 000 \$ du Fonds de développement des territoires 2017-2018, 7 500 \$ de l'enveloppe réservée de la municipalité de Stoke pour 2016-2017 ainsi que 7 500 \$ de l'enveloppe réservée de 2017-2018, ces montants conditionnels à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cent pour cent (100%) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 35 000 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

Projet : Club de plein air WIXX 12-14 ans, Promoteur : Val en forme (MRC du Val-Saint-François)

CA-17-06-12

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le promoteur « Val en forme (MRC du Val-Saint-François) » présente le projet « Club de plein air WIXX 12-14 ans »;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Club de plein air WIXX 12-14 ans »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 2 500 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Val en forme (MRC du Val-Saint-François) », pour le projet « Club de plein air WIXX 12-14 ans », un montant de 2 500 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cinquante pour cent (50 %) à la signature du protocole d'entente. Cinquante pour cent (50 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 2 500 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

Projet : Projet parc-école, Promoteur : École St-Francis (Elementary School)

CA-17-06-13

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le promoteur « École St-Francis (Elementary School) » présente le projet « Projet parc-école »;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

- ATTENDU QUE** le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;
- ATTENDU QUE** tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Projet parc-école »;
- ATTENDU QUE** le montant demandé est de 12 500 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;
- ATTENDU QUE** les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

- QUE** la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « École St-François (Elementary School) », pour le projet « Projet parc-école », un montant de 12 500 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;
- QUE** les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :
- Cent pour cent (100 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 12 500 \$;
- QUE** la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

Projet : La ruée vers l'ardoise (relevés archéologiques), Promoteur : Centre d'interprétation de l'ardoise (CIA)

CA-17-06-14

Résolution :

- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;
- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;
- ATTENDU QUE** le promoteur « Centre d'interprétation de l'ardoise (CIA) » présente le projet « La ruée vers l'ardoise (relevés archéologiques) »;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « La ruée vers l'ardoise (relevés archéologiques) »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 7 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Centre d'interprétation de l'ardoise (CIA) », pour le projet « La ruée vers l'ardoise (relevés archéologiques) », un montant de 7 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cinquante pour cent (50 %) à la signature du protocole d'entente. Cinquante pour cent (50 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 7 000 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

Projet : Construction d'un terrain de soccer à 11, Promoteur : Fondation La Chanterelle

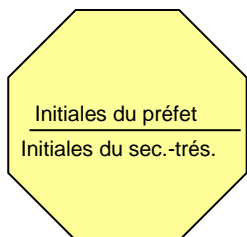
CA-17-06-15

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



ATTENDU QUE le promoteur « Fondation La Chanterelle » présente le projet « Construction d'un terrain de soccer à 11 »;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Construction d'un terrain de soccer à 11 »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 20 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Fondation La Chanterelle », pour le projet « Construction d'un terrain de soccer à 11 », un montant de 20 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cent pour cent (100 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 20 000 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

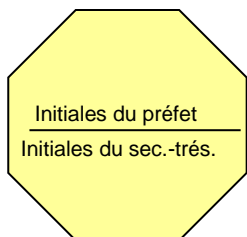
**Projet : Petit musée de l'histoire patrimoniale et culturelle racinoise,
Promoteur : Société Patrimoine Racine-Brompton-Gore**

CA-17-06-16

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le promoteur « Société Patrimoine Racine-Brompton-Gore » présente le projet « Petit musée de l'histoire patrimoniale et culturelle racinoise »;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Petit musée de l'histoire patrimoniale et culturelle racinoise »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 3 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Société Patrimoine Racine-Brompton-Gore », pour le projet « Petit musée de l'histoire patrimoniale et culturelle racinoise », un montant de 3 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cinquante pour cent (50 %) à la signature du protocole d'entente. Cinquante pour cent (50 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 3 000 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

Projet : Acquisition d'équipements sportifs et de loisirs, Promoteur : Loisirs de Racine

CA-17-06-17

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le promoteur « Loisirs de Racine » présente le projet « Acquisition d'équipements sportifs et de loisirs »;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Acquisition d'équipements sportifs et de loisirs »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 10 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Loisirs de Racine », pour le projet « Acquisition d'équipements sportifs et de loisirs », un montant de 10 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cent pour cent (100 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 10 000 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

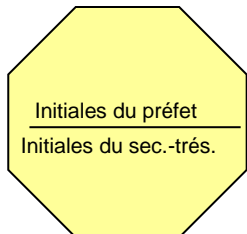
Proposition adoptée.

Projet : Amélioration de l'aire de service du Marché Champêtre de Melbourne, Promoteur : Marché Champêtre de Melbourne

CA-17-06-18

Résolution :

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;
- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;
- ATTENDU QUE** le promoteur « Marché Champêtre de Melbourne » présente le projet « Amélioration de l'aire de service du Marché Champêtre de Melbourne »;
- ATTENDU QUE** le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;
- ATTENDU QUE** tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Amélioration de l'aire de service du Marché Champêtre de Melbourne »;
- ATTENDU QUE** le montant demandé est de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;
- ATTENDU QUE** les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Marché Champêtre de Melbourne », pour le projet « Amélioration de l'aire de service du Marché Champêtre de Melbourne », un montant de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

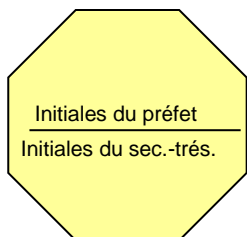
QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cinquante pour cent (50 %) à la signature du protocole d'entente. Cinquante pour cent (50 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 5 000 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Projet : Modernisation des pratiques et infrastructures, Promoteur : Société d'agriculture de Richmond (Exposition agricole de Richmond)

CA-17-06-19

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le promoteur « Société d'agriculture de Richmond (Exposition agricole de Richmond) » présente le projet « Modernisation des pratiques et infrastructures »;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Modernisation des pratiques et infrastructures »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 20 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Société d'agriculture de Richmond (Exposition agricole de Richmond) », pour le projet « Modernisation des pratiques et infrastructures », un montant de 20 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cent pour cent (100 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 20 000 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

Projet : Projet d'habitation pour personnes retraitées, Promoteur : Corporation de développement économique de Richmond

CA-17-06-20

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le promoteur « Corporation de développement économique de Richmond » présente le projet « Projet d'habitation pour personnes retraitées »;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Projet d'habitation pour personnes retraitées »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

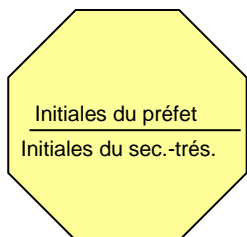
QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Corporation de développement économique de Richmond », pour le projet « Projet d'habitation pour personnes retraitées », un montant de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cent pour cent (100%) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 5 000 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Proposition adoptée.

Projet : Terrain de jeux multisport, phase 2, Promoteur : Municipalité de Lawrenceville

CA-17-06-21

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le promoteur « Municipalité de Lawrenceville » présente le projet « Terrain de jeux multisport, phase 2 »;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Terrain de jeux multisport, phase 2 »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 7 500 \$ provenant de l'enveloppe réservée de la municipalité de Lawrenceville des enveloppes du Fonds de développement des territoires de 2016-2017;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Municipalité de Lawrenceville », pour le projet « Terrain de jeux multisport, phase 2 », le montant de 7 500 \$ de l'enveloppe réservée de la municipalité de Lawrenceville pour 2016-2017, ce montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

- Cent pour cent (100 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 7 500 \$;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

Projet : Circuit de boucles de cyclotourisme, Promoteur : MRC du Val-Saint-François

CA-17-06-22

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2017-2018 en lien avec le Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE le promoteur « MRC du Val-Saint-François » présente le projet « Circuit de boucles de cyclotourisme »;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Circuit de boucles de cyclotourisme »;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 8 021 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018;

ATTENDU QUE les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « MRC du Val-Saint-François », pour le projet « Circuit de boucles de cyclotourisme », un montant de 8 021 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires 2017-2018, montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

- Cent pour cent (100 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 8 021 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

9.7 Lancement du Fonds de développement de l'offre touristique (FDOT) – Ministère du Tourisme et TCE);

Monsieur Labrie présente les grandes lignes de ce nouveau fonds de développement d'offre touristique du Ministère du Tourisme et de Tourisme Cantons-de-l'Est. Les MRC et les municipalités sont admissibles à ce fonds. La date limite pour déposer des projets est le 29 septembre prochain. Monsieur Labrie est disponible à rencontrer les municipalités qui nécessiteront son aide dans ce dossier.

9.8 Embauche de trois conseillers en accueil touristique;

Monsieur Labrie fait un suivi sur l'embauche des conseillers pour l'accueil touristique de la MRC. Seulement deux subventions ont été acceptées au lieu de trois pour une période de six semaines au lieu de huit semaines. Deux conseillers sont en poste pour l'accueil touristique et pour l'accueil mobile.

Dans un autre ordre d'idée, monsieur Labrie annonce que la Randonnée gourmande se tiendra le 17 septembre prochain et que l'objectif est de 1 000 inscriptions.

9.9 Présentation du rapport d'activité du mois de mai du SDRL;

Madame Rozlonkowski présente le rapport d'activité mensuel du SDRL. Elle mentionne que ce rapport sera présenté tous les mois au Conseil de la MRC. Elle explique aussi que c'est un outil qui servira à mieux faire connaître le SDRL et ses services.

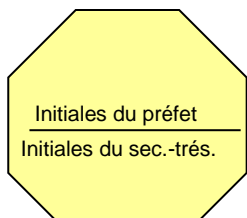
9.10 Présentation du Plan stratégique 2017-2020 (doc.);

Madame Rozlonkowski présente le plan stratégique du SDRL élaboré sur une période de 3 ans, soit de 2017 à 2020. Elle indique que ce plan stratégique a aussi été présenté au comité exécutif. Un plan d'action incluant le budget associé sera élaboré et présenté au Conseil de la MRC pour adoption.

10. Aménagement;

10.1 Octroi du contrat d'entrepreneur pour les travaux d'enlèvement de sédiments dans le cours d'eau Lebrun dans la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, le cas échéant;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



CA-17-06-23

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a demandé des soumissions pour la réalisation de travaux d'enlèvement de sédiments du cours d'eau Lebrun dans la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton auprès de sept soumissionnaires;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu deux soumissions aux montants suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (taxes en sus)
Les Entreprises Richard Brisson inc.	7 983,40 \$
9181-3212 Québec inc.	12 645,00 \$

ATTENDU QUE les prix inscrits au bordereau de soumission sont des prix forfaitaires unitaires;

ATTENDU QUE la soumission reçue par Les Entreprises Richard Brisson inc. est conforme au devis;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Renald Chênevert et résolu,

QUE conditionnellement à la réception du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour ces travaux ;

QUE la MRC du Val-Saint-François attribue le contrat pour la réalisation de travaux d'enlèvement de sédiments du cours d'eau Lebrun dans la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton à : Les Entreprises Richard Brisson inc. pour un montant de **7 983,40 \$, taxes en sus;**

QUE l'entrepreneur respecte tous les éléments compris dans le certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements climatiques pour ces travaux;

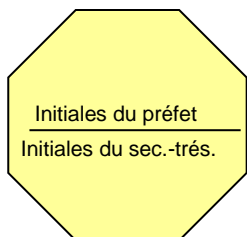
QUE les documents d'appel d'offres ainsi que la présente résolution fassent office de contrat.

Proposition adoptée.

10.2 Recommandation du Conseil de la MRC pour le dossier CPTAQ numéro 415161 concernant le démantèlement d'une ligne de distribution d'électricité à Melbourne (doc.);

Demande d'autorisation pour l'utilisation d'un corridor de circulation temporaire lors du démantèlement d'une ligne de distribution d'électricité dans la municipalité du Canton de Melbourne (dossier CPTAQ numéro 415161)

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



CA-17-06-24

Résolution :

ATTENDU QU' Hydro-Québec a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ en vue d'obtenir le droit d'utiliser une superficie de 3 425 m² pour l'aménagement d'un corridor de circulation temporaire lors du démantèlement d'une ligne de distribution d'électricité;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation déposée à la CPTAQ vise les parties de lots 3 511 084, 3 511 085 et 3 511 760 et 3 635 129, près du chemin Morrison et Blake, sur le territoire de la municipalité du Canton de Melbourne;

ATTENDU QUE la CPTAQ a transmis à la MRC du Val-Saint-François le dossier numéro 415161 dans le but d'obtenir une recommandation et un avis de conformité en lien avec ce projet;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.4 de la LPTAAQ, le Conseil de la MRC doit, dans les 45 jours, faire une recommandation motivée selon les critères énumérés à l'article 62 de la LPTAAQ et inclure un avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, aux dispositions du document complémentaire et aux dispositions des règlements de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE le corridor de circulation temporaire pour les véhicules lors des travaux de démantèlement de la ligne de distribution d'électricité est localisé en bonne partie sur des terres en culture;

ATTENDU QUE les travaux seront faits à l'extérieur de la période des cultures, par temps sec afin de réduire les ornières. Le site sera remis en état après les travaux;

ATTENDU QUE tous les équipements, incluant les poteaux et les haubans de la ligne, seront complètement retirés du sol et la nouvelle ligne sera reconstruite en bordure de routes;

ATTENDU QU' aucun autre secteur n'est approprié pour l'installation du corridor de circulation temporaire en raison l'emplacement actuel de la ligne de distribution électrique à démanteler;

ATTENDU QU' une ligne de distribution électrique est un équipement d'utilité publique et est permise sur l'ensemble du territoire de la MRC;

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Serge Fontaine et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François recommande à la CPTAQ le dossier numéro 415161 afin d'autoriser Hydro-Québec le droit d'utiliser une superficie de 3 425 m² pour l'aménagement d'un corridor de circulation temporaire lors du démantèlement

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

d'une ligne de distribution d'électricité sur les parties de lots 3 511 084, 3 511 085 et 3 511 760 et 3 635 129 dans le Canton de Melbourne;

QUE le projet respecte le schéma d'aménagement, les dispositions du document complémentaire et celles du règlement de contrôle intérimaire de la MRC.

Proposition adoptée.

10.3 Suivi – Présentation de la démarche pour l'identification des territoires incompatibles avec les activités minières sur le territoire;

Madame Bonneville explique cette démarche d'identification des territoires incompatibles avec les activités minières sur le territoire. Le comité d'aménagement de la MRC recommande au Conseil de la MRC d'utiliser la suspension temporaire qui permettra d'éviter l'octroi de nouveaux titres d'exploration (claim minier) dans les milieux les plus sensibles. La suspension temporaire inclura les territoires incompatibles suivants : les périmètres urbains et une zone tampon autour, les zones de villégiatures et une zone tampon autour, les îlots déstructurés en zone agricole de 5 résidences et plus, et une zone tampon autour. L'adoption de la carte des territoires visés pour la suspension temporaire se fera au Conseil de la MRC au mois d'août prochain et celle-ci sera valide pour 6 mois et pourra aussi être renouvelable.

10.4 Suivi – Réseau cyclable La Cantonnière;

10.4.1 Travaux – Sentier de la Vallée – Cleveland;

Monsieur Turcotte présente, à l'aide de photos, les travaux qui ont été effectués sur le Sentier de la Vallée à Cleveland.

10.4.2 Travaux d'urgence – Sentier de l'Ardoise – Lawrenceville et Bonsecours (doc.);

Monsieur Turcotte présente les travaux effectués sur le Sentier de l'Ardoise à Lawrenceville et à Bonsecours. Les travaux à Racine n'étaient pas aussi importants, ils ont été soustraits de la soumission. Les travaux ont plutôt été effectués par la personne qui entretient la piste cyclable.

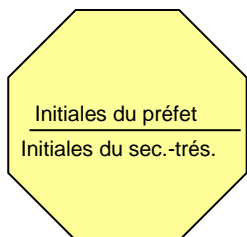
Soumissions pour la réalisation de travaux d'urgence sur le réseau cyclable « La Cantonnière – Sentier de l'ardoise » de la MRC du Val-Saint-François dans les municipalités de Lawrenceville et Bonsecours – Attribution du contrat

CA-17-06-25

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a demandé des soumissions pour la réalisation de travaux d'urgence sur le réseau cyclable « La Cantonnière – Sentier de l'ardoise » de la MRC du Val-Saint-François dans les municipalités de Lawrenceville et Bonsecours auprès de trois soumissionnaires, soit *Excavation Yanick*

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Cabana, Léon Bombardier inc. et Normand Jeanson Excavation Inc.;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 937 du Code municipal du Québec, le Conseil de la MRC peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a reçu deux soumissions, aux montants suivants :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (taxes comprises)
<i>Léon Bombardier inc.</i>	16 383,94 \$
<i>Normand Jeanson Excavation Inc.</i>	33 066,81 \$

ATTENDU QUE la soumission reçue de l'entreprise *Léon Bombardier inc.* est conforme au devis;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

D' d'entériner la soumission de l'entreprise *Léon Bombardier inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de travaux d'urgence sur le réseau cyclable « La Cantonnière – Sentier de l'ardoise » dans les municipalités de Lawrenceville et Bonsecours au montant de 16 383,94 \$, taxes comprises.

Proposition adoptée.

Monsieur Turcotte explique aussi que des travaux d'urgence pour remplacer la clôture sur la piste cyclable près de la Rivière au Saumon dans le Canton de Melbourne doivent être effectués. L'achat de bois traité coûterait 2 040 \$, plus 3 jours à 60 \$/heure pour la main d'œuvre.

Monsieur Turcotte mentionne aussi qu'à la suite de l'inspection des tronçons de la piste cyclable La Cantonnière, certaines clôtures devraient aussi être remplacées cette année.

Changement de clôtures sur le réseau cyclable La Cantonnière

CA-17-06-26

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François est gestionnaire du réseau cyclable La Cantonnière;

ATTENDU QU' à la suite de l'inspection des tronçons de la piste cyclable, certaines clôtures nécessitent un remplacement immédiat en raison d'un degré élevé de risque pour la sécurité des utilisateurs;

ATTENDU QU' à la suite de l'inspection des tronçons de la piste cyclable, certaines clôtures, en raison de vandalisme

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

ou d'un âge avancé de construction, nécessitent également une mise à niveau;

Il est proposé par monsieur Herman Herbers, appuyé par monsieur Claude Mercier et résolu,

De procéder immédiatement au remplacement des clôtures situées le long de la Rivière au Saumon sur le réseau cyclable La Cantonnière afin de garantir la sécurité des utilisateurs;

D' utiliser le budget réservé à la modernisation de la signalisation du réseau cyclable La Cantonnière en 2017 afin de reconstruire les différentes clôtures le long du réseau pendant l'année 2017.

Proposition adoptée.

10.4.3 Quadra Environnement – Berce du Caucase;

Monsieur Turcotte résume le rapport d'inventaire de la firme Quadra Environnement concernant la Berce du Caucase. Les travaux ont débuté en avril dernier se poursuivront jusqu'à la fin de l'été. L'inventaire des heures pour les prochaines années est plus élevé et il faudra donc en tenir compte aux prochains budgets.

11. Évaluation;

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de mai 2017 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de mai 2017.

12. Plan de gestion des matières résiduelles;

12.1 Adoption du Rapport de suivi du PGMR – Année 2016 (doc.);

Madame Bouchard présente et explique le rapport de suivi du PGMR pour l'année 2016. Ce qu'il y a de nouveau cette année est le formulaire (Annexe 1) à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination de matières résiduelles.

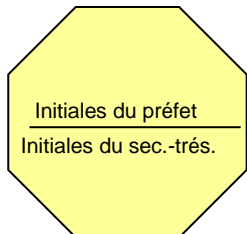
CA-17-06-27

Résolution :

ATTENDU le dépôt au Conseil de la MRC du Rapport de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de l'avancement de l'ensemble des mesures prévues au PGMR de la MRC;

Il est proposé par monsieur Marc-André Martel, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,



Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le rapport de suivi du PGMR pour l'année de référence 2016, tel que déposé;

QUE le rapport de suivi du PGMR soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques.

Proposition adoptée.

12.2 Suivi des mesures du PGMR;

Madame Bouchard présente le suivi des mesures du PGMR. Elle présente un graphique sur les quantités des matières organiques récupérées versus les quantités des matières recyclables pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017. Un deuxième graphique est aussi présenté pour la quantité de matières organiques récupérée par habitant par collecte. Il est demandé d'ajouter une troisième colonne à ce graphique pour faire un comparatif avec la collecte des matières résiduelles.

Madame Bouchard explique qu'il y a eu quelques jours de retard lors de la livraison des bacs bruns, une pénalité de 4 200 \$ a été imposée à IPL, pénalité prévue à l'appel d'offres. Elle propose que ce montant soit versé dans le fonds pour la campagne d'information des bacs bruns pour l'année 2018.

Transfert du montant de la pénalité imposée à IPL au fonds pour la campagne d'information des bacs bruns pour 2018

CA-17-06-28

Résolution :

Il est proposé par monsieur Serge Fontaine, appuyé par monsieur Renald Chênevert et résolu,

QUE le montant de pénalité imposée de 4 200 \$ à IPL soit transféré dans le fonds pour la campagne d'information dédiée à la collecte des bacs bruns pour l'année 2018.

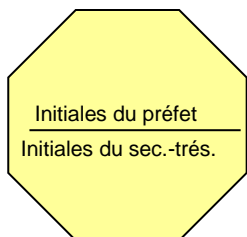
Proposition adoptée.

Madame Bouchard indique que la candidature de la MRC a été acceptée pour le niveau I au Programme « ICI ON RECYCLE! », la MRC posera aussi sa candidature pour le niveau II.

Madame Bouchard présente madame Cathy Patoine, responsable de l'Escouade verte. Madame Patoine indique qu'il y a eu beaucoup de difficultés à recruter des écoconseillers cette année. Elle mentionne que 8 patrouilleurs sont présentement en fonction actuellement pour les 6 municipalités suivantes : Canton de Melbourne, Cleveland, Kingsbury, Richmond, Saint-François-Xavier-de-Brompton et Windsor.

13. Rapport des comités;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Demande d'appui aux ambulanciers

Madame la directrice générale explique qu'à la suite de l'incident survenu de la rencontre du 21 juin dernier. Un ambulancier est revenu à la MRC pour remettre une demande d'appui aux ambulanciers afin d'avoir 2 hommes en tout temps au garage et une ambulance de plus, et ce, dans le but d'améliorer le temps de réponse lors d'appels d'urgence. Il est demandé à la MRC de vérifier ces informations auprès d'Ambulance de l'Estrie, afin d'obtenir les deux points de vue.

Comité de sécurité publique

Monsieur Beauchemin mentionne que lors du comité de sécurité publique du 12 juin dernier, il a été discuté de l'emplacement du prochain poste de la Sûreté du Québec et de la confirmation de la députée, madame Karine Vallières, indiquant les sommes autorisées pour les plans et devis du nouveau poste de la Sûreté du Québec.

14. Cour municipale;

15. Suivi des dossiers;

15.1 Résolution attribuant le mandat pour l'image de la MRC;

Madame Falcão indique qu'elle a contacté 12 firmes, dont 6 sur le territoire de la MRC, pour l'appel d'offres sur invitation de la refonte de l'image de marque de la MRC. Elle en a retenu 5, dont 3 sur le territoire de la MRC et 2 de Sherbrooke. Sur 4 soumissions reçues, 2 sont sur le territoire de la MRC. Le comité de sélection s'est rencontré le 15 juin dernier et après analyse, les quatre soumissions étaient conformes. Le comité de sélection recommande au Conseil que le contrat soit adjugé au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation.

CA-17-06-29

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la refonte de son image de marque;

ATTENDU QUE la MRC a reçu les 4 soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE
ÉVOÉ	74/100
BERTHA	81/100
LUBIE	82/100
CIBLE	83/100

Il est proposé par monsieur Claude Mercier, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

QUE le comité de sélection a analysé les 4 soumissions reçues et recommande au Conseil de la MRC d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation;

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François attribue le contrat à CIBLE pour la refonte de son image de marque pour une somme de **13 882,23 \$, taxes incluses.**

Proposition adoptée.

Madame Falcão recommande la formation d'un comité de suivi des travaux de 4 membres, afin de s'assurer que le mandat soit bien respecté. Il y aurait au moins 3 rencontres. Les membres du comité : la directrice générale de la MRC, la directrice du SDRL, l'agente aux communications et trois élus, soit monsieur Michel Carbonneau, monsieur Herman Herbers et monsieur Claude Mercier.

16. Divers;

16.1 Résolution adoptant le plan d'action et le rapport annuel pour 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts (ci-après PADF) (doc.);

CA-17-06-30

Résolution :

Résolution adoptant le plan d'action et rapport annuel pour 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QU' en vertu des règles de gestion du programme, chacune des MRC de l'Estrie doit adopter les plans d'action et les rapports annuels réalisés dans le cadre du PADF pour le territoire de l'Estrie;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, responsable de l'administration de l'entente pour la période 2015-2016, a transmis à la MRC du Val-Saint-François le plan d'action et le rapport annuels pour cette période et les soumet pour adoption;

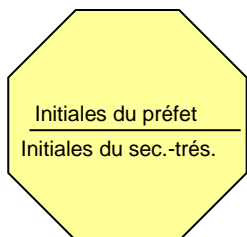
ATTENDU QU' il y a lieu de donner suite à cette demande afin de permettre la reddition de compte prévue au PADF;

Il est proposé par monsieur Claude Mercier, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François adopte le plan d'action et rapport annuels 2015-2016 tel que transmis par la MRC du Granit, responsable administrative de la gestion du programme pour le territoire de l'Estrie durant cette période;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Table des MRC de l'Estrie, à la MRC du Granit et à la MRC du Haut-Saint-François.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Proposition adoptée.

16.2 Résolution adoptant les résultats financiers du PADF pour 2015-2016 (doc.);

CA-17-06-31

Résolution :

Résolution adoptant les résultats financiers 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QU' en vertu des règles de gestion du programme, chacune des MRC de l'Estrie doit adopter les résultats financiers (Relevés des produits et des charges) du programme pour le territoire de l'Estrie;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, responsable de l'administration de l'entente pour la période 2015-2016, a transmis à la MRC du Val-Saint-François les résultats financiers (Relevés des produits et des charges) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 et les soumet pour adoption;

ATTENDU QU' il y a lieu de donner suite à cette demande afin de permettre la reddition de compte prévue au PADF;

Il est proposé par monsieur Claude Mercier, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François adopte les résultats financiers (Relevés des produits et des charges) pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 tel que transmis par la MRC du Granit, responsable administrative de la gestion du programme pour le territoire de l'Estrie durant cette période;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Table des MRC de l'Estrie, à la MRC du Granit et à la MRC du Haut-Saint-François.

Proposition adoptée.

16.3 Résolution adoptant le plan d'action et le rapport annuel 2016-2017 du PADF (doc.);

CA-17-06-32

Résolution :

Résolution adoptant le plan d'action et rapport annuel pour 2016-2017 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QU' en vertu des règles de gestion du programme, chacune des MRC de l'Estrie doit adopter les plans d'action et les rapports annuels réalisés dans le cadre du PADF pour le territoire de l'Estrie;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, responsable de l'administration de l'entente pour la période 2016-2017, a transmis à la

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

MRC du Val-Saint-François le plan d'action et le rapport annuels pour cette période et les soumet pour adoption;

ATTENDU QU' il y a lieu de donner suite à cette demande afin de permettre la reddition de compte prévue au PADF;

Il est proposé par monsieur Claude Mercier, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François adopte le plan d'action et rapport annuels 2016-2017 tel que transmis par la MRC du Granit, responsable administrative de la gestion du programme pour le territoire de l'Estrie durant cette période;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Table des MRC de l'Estrie, à la MRC du Granit et à la MRC du Haut-Saint-François.

Proposition adoptée.

16.4 Résolution adoptant les résultats financiers du PADF pour 2016-2017 (doc.);

CA-17-06-33

Résolution :

Résolution adoptant les résultats financiers pour 2016-2017 du Programme d'aménagement durable des forêts (FADF) du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QU' en vertu des règles de gestion du programme, chacune des MRC de l'Estrie doit adopter les résultats financiers (Relevés des produits et des charges) du programme pour le territoire de l'Estrie;

ATTENDU QUE la MRC du Granit, responsable de l'administration de l'entente pour la période 2016-2017, a transmis à la MRC du Val-Saint-François les résultats financiers (Relevés des produits et des charges) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et les soumet pour adoption;

ATTENDU QU' il y a lieu de donner suite à cette demande afin de permettre la reddition de compte prévue au PADF;

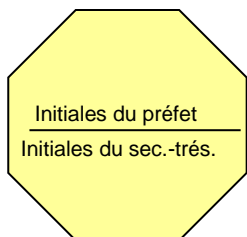
Il est proposé par monsieur Claude Mercier, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François adopte les résultats financiers (Relevés des produits et des charges) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 tel que transmis par la MRC du Granit, responsable administrative de la gestion du programme pour le territoire de l'Estrie durant cette période;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Table des MRC de l'Estrie, à la MRC du Granit et à la MRC du Haut-Saint-François.

Proposition adoptée.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



16.5 Nomination d'un auditeur pour l'exercice financier 2017;

Madame la directrice générale mentionne que la facture totale s'élève à 26 509 \$ pour l'année 2016. Il est donc suggéré que la MRC aille en appel d'offres avec un devis pour une période de 3 ou 5 ans.

CA-17-06-34

Résolution :

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François aille en appel d'offres pour les services d'un auditeur pour les états financiers 2017 et suivants avec 2 options, soit 3 et 5 ans.

Proposition adoptée.

16.6 Adoption du Rapport d'activités du FDT 2016-2017 (doc.);

CA-17-06-35

Résolution :

ATTENDU QUE le 14 juillet 2015, la MRC du Val-Saint-François a signé avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une Entente relative au Fonds de développement des territoires;

ATTENDU QUE l'article 20 de cette entente prévoit que la MRC doit adopter un rapport d'activités couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François dépose le Rapport d'activités 2016-2017 du Fonds de développement des territoires;

Il est proposé par monsieur Serge Fontaine, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le Rapport d'activités 2016-2017 du Fonds de développement des territoires, tel que déposé;

QUE copie de ce rapport soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à titre informatif et qu'il soit déposé sur le site Internet de la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée.

16.7 Adoption des priorités d'intervention du FDT 2017-2018 (doc.);

CA-17-06-36

Résolution :

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

- ATTENDU QUE** le 14 juillet 2015, l'Entente relative au Fonds de développement des territoires a été conclue entre la MRC du Val-Saint-François et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 9 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2017-2018;

Il est proposé par monsieur Renald Chênevert, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte les priorités d'intervention 2017-2018 du Fonds de développement des territoires, telles que déposées;

QUE les priorités d'intervention soient déposées sur le site Web de la MRC du Val-Saint-François et transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à titre informatif.

Proposition adoptée.

16.8 Suivi sur le Fonds d'appui au rayonnement des régions;

Madame la directrice générale dépose le document qui a été travaillé à l'interne et indique qu'à la suite de plusieurs rencontres sur le FARR, il y a 7 priorités régionales de développement qui ont été établies par les MRC de l'Estrie.

16.9 Dépôt du rapport des représentations du préfet;

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport de représentations du préfet pour la période du 18 mai au 21 juin 2017.

17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

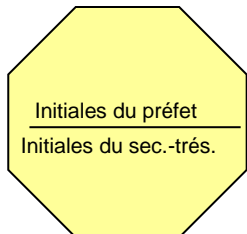
Madame Bureau mentionne que lors d'une conférence de presse de Centraide à Windsor, il a été annoncé qu'un montant de 70 921 \$ sera distribué à différents organismes dans la MRC.

Bonnes vacances à tous!

18. Levée de la séance;

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par madame Sylvie Bureau que la séance soit levée à 21 h 40.

*Procès-verbal de la Municipalité régionale
De comté du Val-Saint-François*



Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet